



# COMMUNE DE VASLES

## PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24 avril 2023

Nombre de membres : 17

Présents : 13

Votants : 16

L'An Deux Mil Vingt Trois le Vingt-quatre avril à Vingt Heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à la MAIRIE sous la présidence de Sylvain ROUVREAU, Maire de la commune de Vasles.

Date de la convocation : 14 avril 2023

**PRESENTS** : Sylvain ROUVREAU, Jean-Michel COUTURIER, Jean-Pierre DUPUIS, Florence GRENOUX, Mickaël TIFFENEAU, Caroline FILLON, Jean-Marc GIRET, Sylvie LEFEVRE, Mireille MOUFFRANC, Guillaume PARNAUDEAU, Marie-Andrée PILLOT, Pascal PINTAUD et Séverine PROUTIERE.

**EXCUSES ET ABSENTS** : Delphine BAUDIFFIER, Florent GAZEAU, Benoit GRASSET, Octavie QUINTARD,

Pouvoir de Benoit GRASSET à Jean-Pierre DUPUIS

Pouvoir de Florent GAZEAU à Caroline FILLON

Pouvoir de Delphine BAUDIFFIER à Sylvain ROUVREAU

**SECRETARE DE SEANCE** : Florence GRENOUX

### Approbation du procès-verbal du 03 avril 2023

Le Conseil municipal approuve le procès-verbal du 03 avril 2023 à l'unanimité.

Ouverture de séance à 20h10.

Nomination d'un secrétaire de séance : Florence GRENOUX.

### 1- Décision modificative – Budget Commune 18000

Mickaël TIFFENEAU, Adjoint en charge des Finances, propose la DM1 suivante :

| <b>FONCTIONNEMENT DEPENSES</b> |     |                                   | <b>Montant DM1</b> | <b>Crédit après DM</b> |
|--------------------------------|-----|-----------------------------------|--------------------|------------------------|
| 615232                         | 011 | Réseaux                           | + 10 000.00 €      | 16 500.00 €            |
| 6817                           | 68  | Dot. Aux prov. Pour dépréc. Actif | + 5 000.00 €       | 5 000.00 €             |
| <b>TOTAL DM1</b>               |     |                                   | <b>15 000.00 €</b> |                        |

| <b>FONCTIONNEMENT RECETTES</b> |    |       | <b>Montant DM1</b> | <b>Crédit après DM</b> |
|--------------------------------|----|-------|--------------------|------------------------|
| 744                            | 74 | FCTVA | + 15 000.00 €      | 27 500.00 €            |
| <b>TOTAL DM1</b>               |    |       | <b>15 000.00 €</b> |                        |

| <u>INVESTISSEMENT DEPENSES</u> |       |                             | Montant DM1        | Crédit après DM |
|--------------------------------|-------|-----------------------------|--------------------|-----------------|
| 2111                           | 21    | Terrains nus                | + 10 400.00 €      | 10 400.00 €     |
| 2158                           | OP130 | Achats matériels techniques | + 400.00 €         | 400.00 €        |
| 27638                          | 27    | Autres Ets Publics          | + 500.00 €         | 60 500.00 €     |
| <b>TOTAL DM1</b>               |       |                             | <b>11 300.00 €</b> |                 |

| <u>INVESTISSEMENT RECETTES</u> |      |                            | Montant DM1        | Crédit après DM |
|--------------------------------|------|----------------------------|--------------------|-----------------|
| 10                             | 1068 | Excédent de fonctionnement | + 11 300.00 €      | 449 331.36 €    |
| <b>TOTAL DM1</b>               |      |                            | <b>11 300.00 €</b> |                 |

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, valident cette décision modificative ; et autorisent Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

## 2- Participation repas des aînés

Lors du repas des aînés du 23 février 2023, une participation financière a été demandée.

La collectivité a perçu un montant de 630 euros.

Le titre émis à la trésorerie a été rejeté car il n'y a pas de délibération.

Monsieur le Maire propose de délibérer pour les tarifs suivants :

- 20 euros pour les – de 65 ans,
- 5 euros pour les + de 65 ans.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, valident les tarifs ci-dessus ; et autorisent Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

## 3- Fonds de soutien – Solde 2021/2022

Vu la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'Ecole de la République et notamment son article 47 qui instaure un fonds d'amorçage en faveur des communes ayant choisi de mettre en œuvre la réforme des rythmes scolaires dès la rentrée 2013,

Considérant que la compétence scolaire a été transférée à la Communauté de Communes Parthenay-Gâtine en 2014,

Il est proposé au Conseil Municipal de reverser le fonds de soutien à la Communauté de Communes de Parthenay-Gâtine. Le solde pour l'année scolaire 2021/2022 s'élève à la somme de 1 266,67 euros.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité décide :

- D'approuver le reversement à la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine du solde du fonds de soutien perçu par la commune de Vasles pour l'année scolaire 2021/2022 pour un montant de 1 266,67 euros.
- D'autoriser Monsieur Le Maire à signer tous les documents qui sont nécessaires à ce dossier.

## 4- Convention de mise à disposition et d'utilisation de la Traceuse routière avec la commune des Chateliers

La Commune de Vasles a fait l'acquisition en 2018 d'un matériel permettant de tracer les lignes routières. Afin de limiter les coûts pour notre Commune et de favoriser la mutualisation, elle souhaite mettre à disposition ce matériel et son personnel au profit des communes voisines souhaitant réduire leur coût d'entretien de voirie. La commune des Chateliers souhaite profiter de cette mutualisation.

Monsieur Le Maire présente la convention fixant les règles de mise à disposition du personnel et les coûts de fonctionnement du matériel qui seront facturés à la commune des Chateliers.

Après avoir pris connaissance de la convention de mise à disposition et d'utilisation de la traceuse routière avec la commune des Chateliers,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la convention de mise à disposition et d'utilisation de la traceuse routière avec la commune des Chateliers et autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

### **5- Tarifs 2023 - Busage**

Le tarif Busage entrées de champs (eaux pluviales) – diamètre 300 a été révisé au conseil municipal en date du 19 septembre 2022 mais pas celui – diamètre 250.

Monsieur le Maire informe qu'il convient de revoir le tarif du busage – diamètre 250 cm.

Monsieur le Maire propose :

- Busage entrée de champs (eaux pluviales) – diamètre 250 : 45 euros du mètre linéaire.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité décide :

- D'approuver le tarif du busage – diamètre 250 cm au prix de 45 euros du mètre linéaire.
- D'Autoriser Monsieur à signer tous les documents qui sont nécessaires à ce dossier.

**Arrivée de Monsieur Guillaume PARNAUDEAU à 20h29.**

### **6- Parc éolien la Naulerie Les Forges**

La commune de SANXAY et l'association Bocage Sanxéen ont contacté Maître Catry, avocat à Tours, pour engager un recours contentieux contre l'autorisation préfectorale du parc éolien des Forges.

S'associent à ce recours les Soirées Lyriques de SANXAY, le Centre des Monuments Nationaux, la commune de Boivre-la-Vallée et divers habitants proches de ce parc.

Il est demandé si la commune de Vasles souhaite se joindre à ce recours.

Monsieur Jean-Marc GIRET ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré avec 10 voix pour, 3 voix contre et 2 abstentions décide :

- De s'associer à ce recours par une action en justice,
- De Valider l'intervention de Maître Théodore Catry, avocat à Tours pour engager ce recours contentieux contre l'autorisation préfectorale du parc éolien des Forges,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

### **7- Convention transport scolaire avec la Région Nouvelle Aquitaine**

Depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2022, la commune de Vasles a la gestion du RPI.

Monsieur le Maire informe les membres présents qu'une convention sera rédigée entre la commune de Vasles et le service transport de la Région Nouvelle Aquitaine pour l'organisation, le fonctionnement et le financement des transports scolaires sur le RPI.

En effet jusqu'à ce jour la convention avait établi avec la commune de Ménigoute qui avait la gestion du RPI du 1<sup>er</sup> septembre 2022 au 30 novembre 2022. La commune de Ménigoute a dénoncé la convention et la Région Nouvelle Aquitaine enverra une nouvelle convention transport à la commune de Vasles début mai 2023.

Cette convention précise que la Région contribue financièrement à la prise en charge des frais de mise en place des accompagnateurs. (3 000 € par an et par accompagnateur pour les écoles fonctionnant 4 jours par semaine et 3 750 € par an et par accompagnateur pour les écoles fonctionnant 5 jours par semaine).

Après avoir pris connaissance de la convention transport scolaire avec la Région Nouvelle Aquitaine,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité décide :

- D'approuver la convention transport scolaire avec la Région Nouvelle Aquitaine,
- De nommer Madame Florence GRENIUUX délégué référent pour le transport scolaire pour le RPI Vasles, Ménigoute, Les Forges, Saint-Germier, Fomperron, les Chateliers,
- D'Autoriser Monsieur à signer tous les documents qui sont nécessaires à ce dossier.

## **8- Convention CDG79 – Création d'un service d'accompagnement à la gestion des archives.**

Le Maire informe l'assemblée :

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Deux-Sèvres, au-delà du champ d'intervention de ses missions institutionnelles et en vertu de l'article L452-40 du Code général de la fonction publique, a développé un service d'accompagnement à la gestion des archives à destination des collectivités territoriales et établissements publics locaux.

La tenue des archives est une obligation légale au titre des articles L212-6 et suivants du Code du patrimoine et de l'article L214 du Code du Patrimoine qui peut engager la responsabilité du Maire en cas de faute constatée.

Le service d'accompagnement à la gestion des archives du Centre de Gestion des Deux-Sèvres est destiné à accompagner les collectivités territoriales du département dans la gestion des archives papier et électroniques en leur proposant des prestations adaptées et répondre ainsi à leurs obligations légales.

Le Centre de Gestion des Deux-Sèvres propose ainsi de mettre à disposition des collectivités qui en font la demande un archiviste qualifié(e) pour accompagner ce travail de gestion, après conclusion d'une convention-cadre d'adhésion au service.

Le service d'accompagnement à la gestion des archives du Centre de Gestion des Deux-Sèvres propose notamment, sur la base d'un diagnostic préalable, les missions suivantes :

- Traitement des archives anciennes, modernes et contemporaines (tri, classement, cotation des archives, conditionnement, nettoyage éventuel des documents, rédaction d'inventaire, optimisation du local d'archivage, ...)
- Eliminations réglementaires avec rédaction de bordereaux d'élimination ;
- Remise de documents utiles pour la gestion ultérieure des archives ;
- Formation/sensibilisation des agents ;
- Conseil et accompagnement (aménagement de locaux, conservation, communication, ...)
- Récolement réglementaire ;
- Mission de suivi ;
- Conseil et accompagnement en matière d'archivage électronique...

La participation forfaitaire des collectivités et établissements adhérents au service d'accompagnement à la gestion des archives est déterminée en fonction de la durée d'intervention de l'archiviste, sur la base des tarifs fixés par délibération du Conseil d'administration du Centre de Gestion des Deux-Sèvres.

Considérant l'intérêt pour la collectivité de s'assurer que ses archives papier et électroniques soient organisées de façon conforme au regard des obligations légales et réglementaires ;

Sur proposition de Monsieur Le Maire,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- De recourir au service d'accompagnement à la gestion des archives du Centre de gestion des Deux-Sèvres ;
- D'autoriser Monsieur Le Maire à signer la convention-cadre d'adhésion correspondante ;
- D'inscrire les crédits correspondants au budget.

## **9- Loyer supérette**

Les travaux de la superette sont terminés, il y a lieu de réviser le loyer.

Monsieur Le Maire et Monsieur DUPUIS Jean-Pierre ont rencontré les gérants il y a 15 jours.

La gérante a proposé un loyer de 150 euros H.T en plus du loyer actuel soit un montant total par mois de 1233,90 H.T.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- D'approuver le loyer pour un montant total de 1233.90 H.T,
- D'Autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

## Questions diverses

### 1- Plan de Paysage du Pays de Gâtine

Le Pays de Gâtine porte le Plan de Paysage depuis 2021, et jusqu'à l'été 2023, l'objectif de la démarche est de mobiliser élus, acteurs et partenaires de Gâtine autour de la thématique transversale des paysages agricoles, dont l'aboutissement est la co-construction d'un programme d'actions pour les paysages du territoire. Nous entrons dans la 3e et dernière phase du Plan de Paysage qui est la réalisation du programme d'actions. Dans ce cadre, des personnes ressources ont été mobilisées pour permettre de rédiger des actions dites "thématiques" opérationnelles, réalisables, prenant en compte et anticipant les enjeux sur la qualité de l'eau, les évolutions agronomiques, la dégradation des écosystèmes bocagers.

Il est proposé de travailler à des fiches actions dites localisées, c'est sur ce point qu'il est proposé de travailler sur la commune de Vasles. La commune appartient à une entité paysagère de transition entre du bocage immersif et de la plaine ouverte (voir la carte des entités paysagère en cours de finalisation en pièce-jointe). Le Pays de Gâtine est intéressé pour vous proposer d'élaborer ensemble une fiche actions localisée sur Vasles, pour identifier des actions précises à réaliser sur la commune permettant d'atteindre certains des Objectifs de Qualité Paysagères définis dans la concertation et validés lors du dernier Copil du Plan de Paysage. Si la commune est intéressée, le Pays de Gâtine organise un atelier pour travailler une demi-journée à ces actions avec l'aide des paysagistes mandatés sur le Plan de Paysage. Cet atelier, à l'image de la démarche Plan de Paysage, se fera en concertation pour une réelle appropriation des actions, il est essentiel que certains des conseillers municipaux, des agriculteurs de la commune, une association locale, des habitants ressources... puissent participer à cet atelier. L'engagement local permettra de penser des actions qui seront réalisables à court, moyen ou long terme.

Voici les dates envisagées pour réaliser l'atelier sur la fiche actions localisée : 30 mai, 01, 02, 05, 06, 08, 09 juin.

La date retenue est le mardi 30 mai de 9h à 12h00.

Les personnes qui sont intéressées peuvent consulter toutes les informations sur le site internet de Vasles et s'inscrire par mail à l'adresse suivante : [diane.delgado@gatine.org](mailto:diane.delgado@gatine.org)

### 2- Permis poids lourd agent

Un agent technique étant pompier volontaire va passer son permis poids lourd.

Le SDIS va lui financer ce permis à 80%.

L'agent concerné demande à la collectivité de financer les 20% restants à hauteur de 300 euros.

Ce sujet sera délibéré au prochain conseil municipal.

### 3 – Stationnement gênant rue du Château d'eau et route des Forges

Depuis plusieurs jours, quelques citoyens se plaignent du stationnement gênant des voitures appartenant au Garage de Monsieur MERCERON.

Monsieur le Maire propose de trouver un accord avec Monsieur MERCERON.

### 4- Annexe Maison de Santé

Monsieur Le Maire, Madame Mireille MOUFFRANC et Monsieur Jean-Pierre DUPUIS ont rencontré pour la deuxième fois 2 personnes (sophrologue et naturopathe) pour une future installation en septembre 2023.

### 5- Route de Parthenay

Une étude a été réalisée pour la réhabilitation de la rue du Fouilloux et la rue Notre Dame (Aménagement des trottoirs et de la route).

Le montant des travaux s'élève à environ 700 000 euros.

Vu la somme à engager, le projet est reporté.

#### 6- Skate-Park

Madame Florence GRENIUUX a rencontré Monsieur BACLE et Monsieur SCHWARTZ de la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine concernant le réaménagement du Skate Park. En effet l'objectif est de le déplacer au stade sous les panneaux photovoltaïques.

Afin de déposer un dossier pour avoir une aide financière pour ce projet, il est conseillé de s'inscrire à Terre de Jeux 2024.

Madame Florence GRENIUUX, Adjointe en charge de la Culture et de la Vie Associative et Communication, se charge de cette mission.

#### 7- Exposition Vitrail du 26 avril au 03 Mai 2023

Monsieur Le Maire informe l'ensemble du conseil municipal que deux box seront installés à l'église du 26 avril au 03 mai 2023 pour l'exposition Vitrail.

#### 8- Commémoration du 08 Mai 2023

Monsieur le Maire rappelle l'importance de la présence de l'ensemble du Conseil Municipal.

La cérémonie commune avec Les Forges commence à 10h Vasles et se poursuit à 11h aux Forges, suivi de la remise de médailles et d'un vin d'honneur offert par la municipalité des Forges.

Un courrier d'invitation sera distribué à l'école par l'association des anciens combattants.

#### 9- Marchés d'été 2023

L'Association la Fraternelle anime la soirée du 21 juillet 2023.

Monsieur Patrick BOUVIER anime les soirées du 23 juin et 04 Août 2023.

#### 10- Audit blanc Qualité Tourisme pour Mouton Village

Un pré-Audit a été établi en prévision d'un Audit définitif durant les prochains mois.

#### 11- Sol salle omnisport

L'Association La Fraternelle a fait une demande de devis pour la réfection du sol de la salle omnisport.

Dès réception du devis, un retour sera fait à l'ensemble du conseil municipal.

#### 12- Comité des Fêtes

Madame Mireille MOUFFRANC propose de créer un Comité des Fêtes.

Dans un premier temps, l'idée est de rencontrer les communes qui ont un Comité des Fêtes.

#### 13- CCAS

Madame Mireille MOUFFRANC informe qu'une cellule de veille et d'assistance va être mise en place.

Une mise à jour des personnes concernées sera effectuée en mai 2023.

#### 14- Calendrier des prochains conseils municipaux

Mai : le lundi 22 mai 2023

Juin : le lundi 12 juin 2023

Juillet : le lundi 03 juillet 2023

Septembre : le 11 septembre 2023

La séance est levée à 22h50.

Le secrétaire de séance,  
Florence GRENIUUX,

Le Président de séance,  
Sylvain ROUVREAU,